

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

12 DEC. 2023

COURRIER ARRIVÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération n° 2023D25

Le Conseil d'administration, convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 6 décembre 2023 à 17h30, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Étaient présents :

AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présent</i>
CHATELIER Christiane	<i>Présent</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présent</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présent</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présent</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Absente excusée</i>
MORINEAU Pascal	<i>Présent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Absent excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Absent excusé, pouvoir à Guy PLISSONNEAU</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

OBJET : Tableau des effectifs EHPAD LE COLOMBIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant droits et obligations statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services pour l'EHPAD Le Colombier comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS											
POSTES OUVERTS au 1er janvier 2024											
SERVICE	FONCTION	CATEGORIE	CADRES D'EMPLOI	REPARTITION					Poursu	Vacant	
				DH	Quotité	HEBGT	DEP	SONS			
DIRECTION-ADMINISTRATION	Direction	A	Attaché territorial	35,00	1,00	1,00				x	
	Secrétaire	C	Adjoint administratif territorial	35,00	1,00	1,00				x	
	Sous-total direction-administration					2,00	2,00				
CUISINE	Chef cuisinier	C	Adjoint technique territorial de 1ère classe	35,00	1,00	1,00				x	
	Cuisinier	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	1,00	1,00				x	
	Cuisinier	C	Adjoint technique territorial	28,00	0,80	0,80				x	
	Aide cuisinier	C	Adjoint technique territorial	29,75	0,85	0,85				x	
	Sous-total cuisine					3,65	3,65				
	Ouvrier entretien	C	Adjoint technique territorial	20,00	0,57	0,57				x	
	Sous-total services généraux					0,57	0,57				
	Sous-total animation					1,00	1,00				
ANIMATION	Animatrice	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,00	1,00	1,00				x	
HOTELLERIE	Agent hôtelier	C	Adjoint technique territorial	27,00	0,77	0,54	0,23			x	
	Veuilleuse	C	Agent social principal 2ème classe	28,00	0,80	0,56	0,24			x	
	Veuilleuse	C	Adjoint technique territorial	35,00	1,00	0,70	0,30			x	
	Agent hôtelier	C	Adjoint technique territorial	28,00	0,80	0,56	0,24			x	
	Agent hôtelier	C	Adjoint technique territorial	30,00	0,86	0,60	0,26			x	
	Agent hôtelier	C	Adjoint technique territorial	14,50	0,41	0,29	0,12			x	
	Agent hôtelier	C	Adjoint technique territorial	27,75	0,79	0,56	0,24			x	
	Agent hôtelier	C	Adjoint technique territorial	22,75	0,65	0,46	0,20			x	
	Agent hôtelier	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30,75	0,88	0,62	0,26			x	
	Sous-total hôtellerie					6,96	4,88	2,09			
PSYCHOLOGUE	Psychologue	A	Psychologue territorial de classe normale	7,00	0,20		0,20			x	
Sous-total psychologue					0,20		0,20				
TOUR	Aide Soignante AMP Nu	C	Auxiliaire de soins principale de 1ère classe	35,00	1,00		0,30	0,70		x	
	Aide Soignante Nuit	B	Aide-soignante de classe normale	35,00	1,00		0,30	0,70		x	
	Aide Soignante	C	Agent social	28,00	0,80		0,24	0,56		x	
	Aide Soignante	C	Agent social	28,00	0,80		0,24	0,56		x	
	Aide Soignante	C	Agent social	35,00	1,00		0,30	0,70		x	
	Aide Soignante	C	Agent social	28,00	0,80		0,24	0,56		x	
	Aide-Soignante	B	Aide-soignante de classe normale	35,00	1,00		0,30	0,70		x	
	Aide Soignante	B	Aide-soignante de classe normale	35,00	1,00		0,30	0,70		x	
	Aide Soignante	B	Aide-soignante de classe normale	28,00	0,80		0,24	0,56		x	
	Aide Soignante	B	Aide-soignante de classe supérieure	28,00	0,80		0,24	0,56		x	
	Aide Soignante AMP	C	Auxiliaire de soins principale de 1ère classe	35,00	1,00		0,30	0,70		x	
	Aide Soignante AMP	C	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	28,00	0,80		0,24	0,56		x	
	Sous-total soins					10,20		7,14	7,14		
	INFIRMIERE	Infirmière Réf.	A	Infirmière de soins généraux	29,75	0,85			0,85		x
Infirmière		A	Infirmière de soins généraux	30,00	0,86			0,86		x	
Infirmière		A	Infirmière de soins généraux	30,00	0,86			0,86		x	
Sous-total infirmerie					2,56			2,56			
CAE	Agent hôtelier	C	CAE- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi	23,00	0,66	0,66				x	
	Agent hôtelier	C	CAE- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi	35,00	1,00	1,00				x	
Sous-total infirmière					1,00	1,00					
MEDECIN COORDONATEUR	Medecin coord.	A	Medecin coordonateur territorial de 2eme classe	3,50	0,10			0,10		x	
Sous-total médecin					0,10			0,10			
TOTAL ETP pourvus (sur 23.39 autorisés)										27,75	

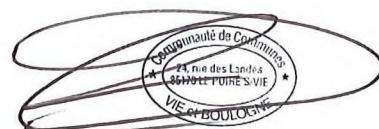
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.
- Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....

Pour copie conforme au registre
Le six décembre deux-mille-vingt-trois,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 13/12/2023.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

12 DEC. 2023

COURRIER ARRIVÉ